

La drôle de coïncidence

Écrit par saintlaurentduvar.net
Jeudi, 27 Septembre 2018 04:27



Le 20 septembre le maire de Saint Laurent réunissait tous ses amis au Beach Club. Au départ cela nous avait étonné car ce même restaurant soutenait Henri Revel en 2008 et avait même tenté d'intimider les colleurs d'affiches du candidat "Segura" avec son gros 4x4 en faisant semblant de ne pas les voir. Bref ce n'était pas un ami du maire, loin de là. Aujourd'hui qu'apprenons-nous à la lecture de Nice Matin :

Saint-Laurent veut des plages ouvertes à l'année

Pour le Point-Break, dédié aux activités nautiques et pour les restaurants Bay star et Beach club , la Ville a saisi la préfecture. Objectif : permettre l'exploitation de ces trois établissements pendant toute l'année. Pour deux restaurants de plage, le conseil municipal a saisi, hier soir, le préfet pour étendre la période d'exploitation de ses plages privées de 8 à 12 mois. L'opposition est montée au créneau Et si les restaurants de plage étaient ouverts toute l'année sur le rivage de Saint-Laurent-du-Var? C'est en tout cas le souhait de la majorité municipale. Elle a présenté, hier soir, lors du conseil municipal, une délibération demandant au préfet d'allonger la période d'exploitation de ces plages.

Installés sur le domaine maritime, le Point-Break (dédié aux activités nautiques), le Bay star (restaurant) et le Beach Club (restaurant) dépendent de l'aval de l'État.

La drôle de coïncidence

Écrit par saintlaurentduvar.net
Jeudi, 27 Septembre 2018 04:27

La Ville a donc saisi les services de la préfecture. Elle explique qu'« initialement en 2010, la période d'exploitation des concessions ne pouvait excéder six mois », puis « huit mois.»

Les conditions ont évolué

Aujourd'hui, «la commune remplit les conditions nécessaires à l'obtention de l'agrément » d'extension de la période. « Saint-Laurent est classé comme station de tourisme. De plus, elle a été reconnue "commune touristique " en 2015», fait valoir la majorité mettant aussi en avant la fréquentation touristique, le port de plaisance, l'aménagement de la promenade littorale piétonne... Sans oublier, le nombre de lieux d'hébergements : hôtels, camping, meublés... Thomas Berettoni, l'adjoint à l'aménagement, a également souligné que cet agrément « serait bénéfique pour l'emploi et aurait un impact positif sur les autres commerces installés aux alentours du bord de mer.»

Si le préfet donne son accord, la Ville pourra donner l'autorisation d'ouvrir à l'année avec une durée d'ouverture au moins égale à 48 semaines consécutives, quatre jours par semaine.

Concurrence déloyale ?

Sur le sujet, Marc Orsatti (PS) n'avait pas «de question, mais des affirmations». Et de rappeler qu'au «départ, ce sont des pailotes qui devaient être démontées. Elles ne le sont plus, alors que dans d'autres communes cela se fait». Pour lui, l'augmentation du temps d'ouverture serait « une concurrence déloyale pour les autres établissements» du bord de mer.

D'autant que l'exploitation de ces deux restaurants de plage «est lucrative et les exploitants en tirent un bénéfice conséquent.»

«Je suis d'accord avec vous. C'est bien de la concurrence déloyale» a rétorqué le maire. Mais pour Joseph Segura, ce sont les établissements «sur les flots bleus ouverts toute l'année, qui en bénéficient». Et d'ajouter : « Il faut savoir ce qu'on veut. Cela nous permettra de développer le tourisme.»

Démontables ou pas ?

L'opposant de droite, Marc Moschetti, s'il estime que la demande « est une bonne chose », a souhaité savoir si les établissements étaient « démontables. » Le maire et l'adjoint à l'aménagement ont répondu « que les travaux sur la partie maritime avaient été effectués pour qu'ils soient démontables. » « Il y a comme un léger décalage, quand on parle de démontable» a avancé l'opposant, pas vraiment convaincu...

« Le Beach et le Bay star ont été dans l'obligation de se mettre en conformité. En 2014 et 2015, les permis des deux établissements Beach club et Bay star ont été délivrés par le préfet, la loi littorale est totalement respectée avec ces bâtiments », a assuré Thomas Berettoni.

La délibération a été approuvée la majorité, Marc Orsatti et Marc Moschetti ont voté contre.

La drôle de coïncidence

Écrit par saintlaurentduvar.net
Jeudi, 27 Septembre 2018 04:27

En tout cas, sur la prolongation d'ouverture, il faudra attendre la réponse de l'État.

Alors un repas , une demande dérogation pour exploiter 12 mois son resto... Une étrange coïncidence en moins d'une semaine, non? Pour que cela paraisse moins suspect, il fait la demande pour deux restaurants. Malin comme un singe, le Joseph!